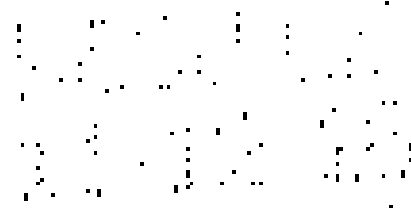


ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET DE DESIGN
MARSEILLE -
MÉDITERRANÉE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDITERRANÉE
Siège social : 164, avenue de Luminy - CS 70912 - 13289 Marseille Cedex 9

REORGANISATION ESADMM 2018

Conseil d'Administration

Séance du 10 décembre 2018

Délibération n° DELIB_02_RH_18_12_10_ORGA_ESADMM_2018

Le 10 décembre mille dix-huit, le dix décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du Conseil de Siège de l'Établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 20 novembre 2018.

VU

- Les statuts de l'établissement ;
- Le règlement intérieur de l'établissement (délibération du Conseil d'Administration n° DELIB_02_RH_17_12_18 du 13 décembre 2017) ;
- la délibération du Conseil d'Administration n° DELIB_03_RH_18_11_03 DELIB_03_RH_18_07_03 du 3 juillet 2018 modifiant les effectifs des corps de la ESADMM, la délibération du Conseil d'Administration n° DELIB_02_RH_18_11_03 DELIB_02_RH_18_07_03 du 3 juillet 2018 relative à la réorganisation des services de l'ESADMM.

CONSIDÉRANT

Le 5 novembre 2018 ;

La Présidente,

EXPOSÉ

Le 9 juillet 2018, le Conseil d'Administration a validé le projet de réorganisation 2018, en adoptant un principe qui est un défi avec une organisation en 3 services de 111 postes au total (celle-ci rattachée directement à la Direction Générale) :

- Service des Enseignements, de la recherche et de la vie étudiante;
 - Service des Ressources Humaines et de la Formation;
 - Service général.
- Service d'études et relations extérieures.

Certaines missions ont été modifiées au vu des derniers recrutements (cf. pièces jointes n° 1).

La nouvelle réorganisation est effective depuis le 1^{er} septembre 2018.

Des projets de fiches de poste ont été réalisés par le Service des Ressources Humaines et transmis à chaque agent, pouvant bénéficier des modifications après entretien avec leur supérieur hiérarchique. Après la validation de ces documents, les fiches de poste ont été réalisées au format technique (cf. pièces jointes).

Telles sont les bases pour lesquelles je propose au Conseil d'Administration d'acquiescer et proposer

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modalités relatives à la rémunération de l'ESADMM, conformément aux dispositions annexées.

Article 2 : d'approuver la composition du conseil d'administration.

Article 3 : d'approuver les règles de vote (cf. pièces jointes)

Nombre de mandats en exercice	17
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	17
Majorité	12
Voies valides	0
Abstentions	0

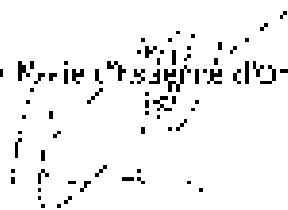
La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- Rejetée

Fait à Marseille, le 16 décembre 2016.

La Présidente

Anne Marie Chesné d'Orves



Transmise au représentant de l'Etat le 16/12/2016

Maisons la Présidente certifie, sous sa responsabilité, la validité exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut être porté en appel auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le :